

PROCES VERBAL DE CONSTAT

SELARL

G.W.A LA DEFENSE - ILE DE FRANCE OUEST

Commissaires de Justice Associés

26, rue du docteur roux

92700 - COLOMBES

Tel : 0142426635

constat@gwa.fr

www.gwa.fr



**LE MERCREDI DIX NEUF JUILLET
DEUX MILLE VINGT TROIS
à 13 heures 20.**

A LA REQUETE DE :

La Société par Actions Simplifiée (SAS) **RADIO VINCI AUTOROUTES**, dont le siège social est 1973, boulevard de la Défense - Bâtiment HYDRA, 92757 NANTERRE, FRANCE, immatriculée au RCS de NANTERRE n°398511501, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

M'AYANT EXPOSE :

Qu'elle organise un jeu concours intitulé « Gagnez une journée en famille à la Cité de l'Espace ».

Qu'un avenant N°30 au règlement pour les jeux organisés par RADIO VINCI AUTOROUTES vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez une journée en famille à la Cité de l'Espace ».

Que la participation dudit jeu se déroulera durant les dates suivantes :

Il débutera le 25/07/2023 et se terminera le 30/07/2023.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Damien AL SADAWI, Commissaire de Justice associé au sein de la SELARL G.W.A LA DEFENSE - ILE DE FRANCE OUEST, Commissaires de Justice Associés demeurant 26, rue du docteur roux à COLOMBES (92), soussigné,

SITUÉ CE JOUR DANS LES LOCAUX DE MON ÉTUDE,

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Mes constatations :

Certifie avoir déposé ce jour au rang de mes minutes,

L'avenant N°30 au règlement pour les jeux organisés par Radio Vinci Autoroutes accessibles par internet, lequel est gratuit et sans obligation d'achat.

Ledit avenant N°30 est annexé au rang de mes minutes et pourvu de ma Marianne pour authentification.

Je retranscris l'avenant ce dessous :

« AVENANT N° 30 AU REGLEMENT POUR LES JEUX ORGANISES
PAR RADIO VINCI AUTOROUTES ACCESSIBLES PAR INTERNET
Date : 18/07/2023

Le présent avenant au Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 (le « Règlement ») vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez une journée en famille à la Cité de l'Espace »

Les termes comportant une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet.

1. NOM du JEU :

Le Jeu s'intitule « Gagnez une journée en famille à la Cité de l'Espace »

2. DUREE DU JEU :

Le Jeu débutera le 25/07/2023 et se terminera le 30/07/2023

3. DEROULEMENT DU JEU :

C'est la mécanique « Participation Simple » qui sera appliquée à l'occasion du jeu « Gagnez une journée en famille à la Cité de l'Espace » (Voir Règlement des Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes). Chaque participant peut se rendre sur le Site Internet afin de s'inscrire pour être sélectionné par tirage au sort et ainsi tenter de remporter la dotation mise en jeu. Les participants devront avoir coché la case indiquant que le participant déclare avoir pris connaissance du Règlement et du présent avenant et en accepter les termes. Pour ce mode de participation, une seule inscription à une Session de Jeu par participant est possible et pourra être prise en compte pendant la durée de celle-ci.

Il sera pratiqué un tirage au sort à l'issue du jeu.

4. DOTATION : 25 lots, 25 gagnants

Un lot par gagnant comprenant :

- . 4 entrées à la Cité de l'Espace dont 2 entrées adultes, 2 entrées enfants (5 à 18 ans) sous forme de billets dématérialisés (e-code)
- . e-codes à usage unique, non échangeables, non modifiables et non remboursables.
- . l'e-code n'est pas un billet définitif. Il faut acheter un billet daté sur la billetterie en ligne de la Cité de l'espace et ajouter le e-code dans le panier dans le champ « vous avez déjà un code ? ». Après validation et paiement de la commande, un mail avec votre billet daté définitif sera envoyé.
- . Valable hors séances spéciales.
- . Un supplément est appliqué lors des dates de nocturnes
- . Validité : 1 an à compter du 04/07/2023.

5. MODALITE d'ATTRIBUTION DES LOTS :

La Société Organisatrice, Radio VINCI Autoroutes informera les gagnants des modalités de remise des dotations via l'envoi d'un courriel.

6. Le Jeu « Gagnez une journée en famille à la Cité de l'Espace » est régi par le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 ainsi que par le présent Avenant. En cas de contradiction entre les termes du présent Avenant et le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet, les termes et conditions du présent Avenant prévaudront.

7. Le présent Avenant est soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation de cet Avenant ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français. »

Annexe

AVENANT N° 30 AU REGLEMENT POUR LES JEUX ORGANISES PAR RADIO VINCI AUTOROUTES ACCESSIBLES PAR INTERNET

Date : 18/07/2023

Le présent avenant au Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 (le « Règlement ») vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez une journée en famille à la Cité de l'Espace »
Les termes comportant une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet.

1. NOM du JEU :

Le Jeu s'intitule « Gagnez une journée en famille à la Cité de l'Espace »

2. DUREE DU JEU :

Le Jeu débutera le 25/07/2023 et se terminera le 30/07/2023

3. DEROULEMENT DU JEU :

C'est la mécanique « Participation Simple » qui sera appliquée à l'occasion du jeu « Gagnez une journée en famille à la Cité de l'Espace » (Voir Règlement des Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes). Chaque participant peut se rendre sur le Site Internet afin de s'inscrire pour être sélectionné par tirage au sort et ainsi tenter de remporter la dotation mise en jeu. Les participants devront avoir coché la case indiquant que le participant déclare avoir pris connaissance du Règlement et du présent avenant et en accepter les termes. Pour ce mode de participation, une seule inscription à une Session de Jeu par participant est possible et pourra être prise en compte pendant la durée de celle-ci.

Il sera pratiqué un tirage au sort à l'issue du jeu.

4. DOTATION : 25 lots, 25 gagnants

Un lot par gagnant comprenant :

- . 4 entrées à la Cité de l'Espace dont 2 entrées adultes, 2 entrées enfants (5 à 18 ans) sous forme de billets dématérialisés (e-code)
- . e-codes à usage unique, non échangeables, non modifiables et non remboursables.
- . ***L'e-code n'est pas un billet définitif. Il faut acheter un billet daté sur la billetterie en ligne de la Cité de l'espace et ajouter le e-code dans le panier dans le champ « vous avez déjà un code ? ». Après validation et paiement de la commande, un mail avec votre billet daté définitif sera envoyé.***
- . Valable hors séances spéciales.
- . ***Un supplément est appliqué lors des dates de nocturnes***
- . Validité : 1 an à compter du 04/072023.

5. MODALITE d'ATTRIBUTION DES LOTS :

La Société Organisatrice, Radio VINCI Autoroutes informera les gagnants des modalités de remise des dotations via l'envoi d'un courriel.

6. Le Jeu « Gagnez une journée en famille à la Cité de l'Espace » est régi par le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 ainsi que par le présent Avenant. En cas de contradiction entre les termes du présent Avenant et le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet, les termes et conditions du présent Avenant prévaudront.

7. Le présent Avenant est soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation de cet Avenant ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

